



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 15 janvier 2024

URBAN PREMIUM prolonge la période de souscription au capital de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°5

La SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°5, lancée le 31 mai 2021, a été souscrite auprès du public pour plus de 21,3 millions d'euros. La prolongation de sa période de souscription jusqu'au 31 décembre 2024, permettra à la SCPI d'accroître son encours et d'offrir ainsi une plus grande diversification de son Patrimoine.

Concernant la SCPI :

La SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°5 a pour stratégie la constitution d'un patrimoine immobilier locatif composé d'immeubles de caractère, de belle facture architecturale, principalement situés en cœur de ville et dans le périmètre des « Sites Patrimoniaux Remarquables » (SPR). La SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°5 s'inscrit dans le cadre de la loi Malraux. Le souscripteur bénéficie d'une réduction d'impôts de l'ordre de 18% dès l'année de souscription en contrepartie d'une conservation des parts pendant une période de 9 ans à compter de la première mise en location du dernier bien restauré, sauf à perdre l'avantage fiscale.

La SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°5 a déjà acquis :

- à AUXERRE (89) : un très bel hôtel particulier du XIXe siècle au cœur de la ville disposant d'un jardin sur l'arrière du bâtiment principal.
- à ANGOULÊME (16) un ensemble de deux immeubles idéalement situé face aux halles de la ville et bénéficiant de commerces en pieds d'immeuble.
- Et à AVIGNON (84) un ancien hôtel particulier bénéficiant d'une situation exceptionnelle dans le centre d'Avignon et disposant d'espaces extérieurs pour les appartements.

Le prix de souscription est fixé à **500 euros** par part, incluant une prime d'émission de 80 euros. Le minimum de souscription est de 10 parts, soit 5 000 €.

Pour toute information complémentaire :

Contactez votre conseiller en gestion de patrimoine habituel ou l'équipe d'URBAN PREMIUM :

01 82 28 90 00

infos@urban-premium.com

www.urban-premium.com

Les documents réglementaires, y compris la note d'information de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°5, décrivant les facteurs de risque, sont disponibles sur demande auprès de la Société de Gestion URBAN PREMIUM ou sur le site internet : www.urban-premium.com.

La SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°5 a reçu le visa n°21-08 de l'AMF en date du 04 juin 2021

A PROPOS D'URBAN PREMIUM

Société de Gestion de Portefeuille créée en 2010, URBAN PREMIUM concentre son développement sur la structuration et la gestion de véhicules d'investissement collectifs en immobilier destinés à une clientèle grand public.

URBAN PREMIUM se distingue par son positionnement unique : l'immobilier en cœur de ville - l'immeuble bourgeois d'habitation à rénover et le commerce de proximité.